

# LA MEURTRIÈRE DE STERN

■ Cécile B. est condamnée à huit ans et demi de prison. Elle pourrait être libérée au plus tôt à la fin 2010.

■ La faute de la meurtrière est «très lourde», estiment les jurés, qui ont tenu compte de ses regrets.

■ Les avocats et le public saluent un procès de bonne tenue et un jugement équilibré.

CATHERINE FOCAS

**C**écile B. a été condamnée à huit ans et demi de prison, hier, par la Cour d'assises pour le meurtre d'Edouard Stern. L'accusée a fondu en larmes après avoir remercié les juges d'avoir reconnu à quel point elle avait aimé cet homme: «Aujourd'hui, je suis écartelée entre le monde des morts et celui des vivants. Je prie tous les jours pour qu'Edouard aille au paradis.»

En réalité, avec la détention préventive déjà subie (quatre ans) et la libération conditionnelle qui intervient aux deux tiers de la peine, la meurtrière sortira de prison dans un an et cinq mois.

**Elle ne lui a laissé aucune chance**

La Cour d'assises a estimé que la faute de l'accusée était «très lourde» puisqu'elle avait contrevenu à l'interdiction fondamentale de tuer un homme dans la force de l'âge. Par ce geste, elle a rendu trois enfants orphelins, le benjamin n'étant pas encore majeur. Son attitude est particulièrement «lâche» puisqu'Edouard Stern, entravé, désarmé, ne s'attendait pas à cette attaque. La première balle, tirée en plein visage, ne lui laissait aucune chance de survie.

Le jugement tient compte du fait que cette femme se trouvait sous le coup d'une émotion violente. Emotion qui n'est certes pas excusable juridiquement mais dont le jury a tenu compte. La cause de son acte n'est pas claire, mais la Cour conclut qu'il ne s'agit pas d'un mobile pécuniaire: Cécile B. a eu «peur de perdre l'être aimé. Elle a voulu se l'approprier et l'empêcher de rompre.»

Bien qu'elle ait abondamment menti suite au drame, sa collaboration après les aveux (quinze jours plus tard) a été entière. Le fait qu'elle n'a pas voulu porter atteinte à la mémoire du défunt est véridique, note la Cour.

Elle relève l'enfance malheureuse de l'accusée âgée aujourd'hui de 40 ans. De l'instabilité de sa mère dépressive qui a voulu se suicider avec ses deux filles en mettant leurs têtes dans le four à gaz. De la vie sexuelle «débridée» de son



père, amateur de parties fines devant les enfants. Du viol subi de la part de son oncle. A 17 ans, rappelle le jugement,

Cécile B. a été internée en hôpital psychiatrique à la demande de sa mère. C'est sa tante qui l'en a sortie. Chez elle, elle a connu la période la plus heureuse de sa vie, dans «une

famille où les relations étaient humaines et vraies.»

**La combinaison en latex sera détruite**

Cécile B. n'a pas achevé l'école secondaire. Elle a travaillé quelque temps dans un bar, puis elle a vécu entretenue par des hommes «qui étaient gentils avec elle». Elle s'est mariée à Las Vegas avec le dernier en date, le chiropraticien vaudois Xavier.

En 2001 débute sa relation

avec Edouard Stern, liaison tumultueuse où les ruptures et les réconciliations se succèdent, si bien qu'en 2005, Cécile B. se trouve «dans un état déplorable de profond désarroi». Le jugement rappelle son caractère *borderline* avec traits narcissiques décrit par l'expert psychiatre ainsi que sa responsabilité légèrement restreinte. Elle n'a pas d'antécédents. Il n'y a pas de risque de récidive, d'où une peine de huit ans et demi de prison qui correspond, plus ou moins, à la sanction moyenne genevoise en matière de meurtre.

La Cour estime souhaitable que Cécile B. continue le traitement psychothérapeutique entrepris. Elle ordonne la confiscation et la destruction de l'arme du crime, de la combinaison en latex et des divers accessoires assortis ainsi que des photos appartenant à l'accusée.

**Un franc symbolique pour tort moral**

Avant le prononcé de la

peine, le procureur général, Daniel Zappelli, avait requis onze ans de réclusion. Il s'était offusqué du fait que la meurtrière avait pris soin de faire disparaître toutes les traces de son crime, mais n'avait pas essayé de protéger la réputation d'Edouard Stern en «camouflant les détails sordides de leur relation, comme le harnachement sadomaso. Elle n'a pas tenté de lui enlever sa combinaison en latex, mais elle a

pensé à ramasser dans la poubelle une canette de coca avec ses traces ADN.»

Mes Pascal Maurer et Alec Reymond ont dit à leur «dernier jury d'Assises» (*ndlr: puisque cette institution va disparaître dans un peu plus d'un an*) tout le mal qu'ils pensaient de cette argumentation: «Ce que vous dites est absurde, insensé, elle aurait dû enlever la combinaison en latex avant de s'en aller; votre lecture

du dossier est détachée des mécanismes humains!»

Me Marc Bonnant, au nom de la famille du défunt, a simplement demandé (et obtenu) un franc symbolique pour tort moral.

[www.tdg.ch](http://www.tdg.ch) Voir notre galerie d'images.

**LIRE L'ÉDITORIAL EN PAGE UNE:**  
«Amoureuse, tueuse, mais responsable»

## Le chat et l'hippopotame

■ Le chat s'appelle *Physbée*. C'est notamment à cause de lui que Cécile B. a rompu une première fois les relations avec Edouard Stern, en 2002. Ce dernier n'aimait pas trop les chats et l'animal avait la fâcheuse habitude de monter sur le lit. Le banquier le lui avait interdit et comme il n'obéissait pas, il l'aurait balancé contre le mur, raconte Cécile B. L'animal a perdu une dent; il aurait souffert et saigné. La rupture qui a suivi

a duré trois mois: «Après, ajoute-t-elle, il m'a demandé pardon.»

■ La seconde rupture, qui date de 2003, est aussi liée à une bête. A un hippopotame cette fois. Edouard Stern avait invité Cécile B. à un safari. Selon elle, il laissait agoniser les animaux, ce qui la rendait malade. Elle se souvient notamment d'un hippopotame qui a mis quelques secondes à mourir. Et c'est,

dit-elle, l'image de cette victime agonisante qui lui est revenue en tête lorsqu'elle a tué le banquier dans sa combinaison en latex. Elle ne voulait pas le laisser souffrir; c'est pourquoi elle l'a achevé d'une balle dans la tempe. Ce qui a conduit Me Marc Bonnant à dire dans sa plaidoirie: «Au nom de l'hippopotame, vous lui tirez une quatrième balle pour lui faire exploser la tête!» **CF**

## LES TEMPS FORTS DU PROCÈS

■ **Premier jour du procès:** la famille d'Edouard Stern, sa veuve et deux de ses enfants, Mathilde et Louis (*dessin*), sont assis sur le banc des parties civiles. Pas d'explosion de désespoir; dignité et douleur contenue. De la part de cette mère qui observe ses enfants avec tendresse. De la part de ces enfants courageux qui sont venus, malgré les circonstances, parler du père qu'ils aimaient. Beaux, humbles, réservés, une famille magnifique. «Aujourd'hui, Edouard me manque», déclare Béatrice Stern. Je ne peux plus lui demander conseil, lui exposer mes problèmes. Lui, qui m'a toujours soutenue, stimulée dans



mon travail, aidée dans l'éducation des enfants. Nous étions restés très proches. J'ai aimé Edouard et je continue à l'aimer.»

■ **Troisième jour du procès:** le témoignage d'Albert (*dessin*),

galeriste parisien, spécialiste en art contemporain. C'est au cours d'un dîner chez lui que Cécile B. et Edouard Stern se sont rencontrés. A travers le témoignage de cet homme auquel la meurtrière a consacré un poème, *Cinq heures moins le quart chez Bob*. Poème où elle parle de «jeunes filles, très jeunes, très folles», de couples qui se font et se défont, et de «plaisirs orgastiques», on découvre un univers à mi-chemin entre Laclous et Houellebecq, où des hommes et des femmes apparemment aisés et oisifs ne semblent pas avoir d'autre intérêt que de lier des intrigues amoureuses. Le monde d'Edouard Stern et de Cécile B.



■ **Quatrième jour du procès:** la Cour et le public ont entendu une voix d'outre-tombe, celle d'Edouard Stern, dont les messages ont été enregistrés par

sa maîtresse. Cynisme, cruauté, mais aussi tendresse et vulnérabilité d'un homme qui, tour à tour, la traîne dans la boue et l'adore: «Tu crois que tu vas construire une amitié avec moi? Tu te la fous au cul cette amitié, je te chie dessus» ou «Je vais te faire du mal. Ça confortera tes préjugés: ce mec est un salaud, j'ai eu raison de le traiter comme ça.» Mais aussi: «Je m'excuse de t'avoir dit que notre amour, c'était de la merde. Je t'embrasse, si tu veux m'appeler, tu m'appelles», «Pourquoi tu me fais ça? Je suis tellement triste», «Appelle-moi s'il te plaît, je n'arrive pas à fermer l'œil, je suis malade.» Et deux



jours avant sa mort: «Je serai toujours là pour toi et je te demande d'être toujours là pour moi.» **(cf)**  
■ *Tous les dessins sont de Patrick Tondeux.*